



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**DONATION KIJNO- SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT DE
REPRESENTATION D'UN SPECTACLE AVEC LA COMPAGNIE ZADJO**

Considérant que dans le cadre de la valorisation de la Donation Ladislav Kijno, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay organise des manifestations de mise en lumière de celle-ci avec des artistes qui s'inscrivent dans une démarche répondant à ses missions visant à diffuser les messages de Kijno d'ouverture au monde, à faire découvrir la culture d'autres pays et des disciplines artistiques variées, pour tous publics,

Considérant qu'au titre de la programmation 2022 des « Dimanches de Kijno », la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay organisera une manifestation les 1er et 2 octobre 2022 et proposera au public le spectacle « Les Bubbey Mayse, Le Nouveau Sher » présenté par l'association Cie Zadjo. Les Bubbey Mayse animeront également un atelier de découverte de la musique klezmer et de la culture Yiddish le samedi 1er octobre 2022,

Considérant que la Cie Zadjo et les Bubbey Mayse, présentent les qualités requises pour proposer un spectacle et des ateliers,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1.3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de cession de droit de représentation de ce spectacle avec l'association Cie Zadjo dont le siège social est situé à Rennes (35000), Ferme de la Harpe, avenue Charles Tillon, ayant pour objet une représentation à l'antenne de la Communauté d'Agglomération située à Noeux-les-Mines du spectacle « Les Bubbey Mayse, Le Nouveau Sher » le dimanche 2 octobre 2022 et un atelier de découverte de la musique klezmer et de la culture yiddish le samedi 1^{er} octobre 2022 pour un montant total de 5 000 euros net de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de cession de droit de représentation avec l'association Cie Zadjo dont le siège social est situé à Rennes (35000), Ferme de la Harpe, avenue Charles Tillon, ayant pour objet une représentation à l'antenne de la Communauté d'Agglomération située à Noeux-les-Mines du spectacle « Les Bubbey Mayse, Le Nouveau Sher » le dimanche 2 octobre 2022 et

un atelier de découverte de la musique klezmer et de la culture yiddish le samedi 1^{er} octobre 2022 pour un montant total de 5 000 euros net de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le **20 JUIL. 2022**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,

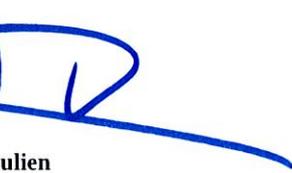


DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **20 JUIL. 2022**

Et de la publication le : **20 JUIL. 2022**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien